

Première Synthèses Informations

L'EMPLOI DES SENIORS SOUVENT FRAGILISÉ PAR DES PROBLÈMES DE SANTÉ

Plus du quart des personnes de 50 à 59 ans étaient sorties prématurément de l'emploi en mars 2002. En moyenne, l'état de santé de ces personnes est nettement moins bon que celui des actifs occupés du même âge.

Plus de 40 % des seniors sans emploi déclarent souffrir d'une affection qui limite leur capacité de travail. Parmi eux, un sur cinq attribue la dégradation de son état de santé à un accident ou une maladie liés à son activité professionnelle passée.

Plus d'un ouvrier sur trois, âgé de 50 à 59 ans, est sans emploi. Parmi eux, plus de la moitié déclarent souffrir d'une affection limitant leur capacité de travail.

Parmi les personnes de 50 à 59 ans qui exercent ou ont exercé par le passé une activité professionnelle, 27 % sont sorties prématurément de l'emploi : ces « seniors sans emploi » ont déjà travaillé, mais sont chômeurs ou inactifs, sans que leur cessation d'activité résulte d'un départ à la retraite (tableau et graphique 1).

42 % des seniors sans emploi ont une santé sérieusement altérée

Les problèmes de santé jouent un rôle important dans l'éloignement de l'emploi, en particulier les accidents du travail ou les

maladies professionnelles. C'est ce que révèle l'enquête sur l'emploi des personnes handicapées, complémentaire à l'Enquête Emploi de l'Insee de mars 2002 (encadré 1). 37 % des seniors de 50 à 59 ans interrogés dans le cadre de cette enquête déclaraient en effet « un problème de santé de plus de six mois ou un handicap », et 22 % mentionnaient des limitations de leur capacité de travail. À titre de comparaison, les moins de 50 ans étaient 20 % à déclarer des problèmes de santé et 10 % à signaler que ce problème limitait leur capacité de travail. Ce sont surtout les seniors sans emploi qui déclarent des problèmes de santé : 42 % indiquent qu'ils souffrent d'une affection de plus de six mois qui limite leur capacité de travail (contre 15 % des seniors qui occupent un emploi).

On ne sait pas dans quelle mesure la perte d'emploi est attribuable au problème de santé, mais l'existence d'un lien ne fait guère de doute : pour chaque classe d'âge, les « sans emploi » sont trois fois plus souvent atteints d'affections limitant leur capacité de travail que les personnes en emploi.

Les seniors accusent plus souvent le travail

42 % des seniors sans emploi souffrent d'une affection qui limite leur capacité de travail ; parmi eux, 21 % attribuent l'affection à un accident du travail ou à une maladie professionnelle, contre 14 % des 25-49 ans. Les seniors en emploi sont plutôt en meilleure santé : en revanche, quand ils sont atteints d'une affection limitante, ils l'attribuent plus fréquemment à leur travail (36 %). C'est vraisemblablement un effet de la loi, laquelle contraint les entreprises à garder en emploi un salarié victime d'accident du travail ou de maladie professionnelle [1].

Tableau 1
Plus du quart des seniors sont sortis prématurément de l'emploi

Âge	En pourcentage		
	Sortis prématurément (en % de la tranche d'âge)	Souffrent d'une affection limitante (en % des sortis prématurément)	Attribuent leur affection au travail (en % des affections limitantes parmi les sortis prématurément)
15 à 39 ans.....	19	15	14
40 à 49 ans.....	15	35	14
50 à 59 ans.....	27	42	21
Total	20	28	17

Lecture : 27 % des 50-59 ans sont sortis prématurément de l'emploi ; parmi ces personnes, 42 % souffrent d'un problème de santé de plus de six mois qui limite leur capacité de travail ; 21 % de ces personnes limitées attribuent leur affection à un accident du travail ou une maladie professionnelle.

Champ : 15-59 ans, ayant déjà travaillé, non retraités

Source : Insee, enquête sur l'emploi des travailleurs handicapés 2002, calculs Dares.

Les ouvriers plus particulièrement touchés

Les catégories socio-professionnelles ne sont pas égales face aux problèmes de santé [2]. Plus d'un ouvrier âgé sur trois se trouve sans emploi et, parmi eux, plus d'un sur deux se déclare victime d'une affection suffisamment sérieuse pour limiter sa capacité de travail (tableau 2). Les ouvriers sont également plus nombreux que les autres catégories de personnes sorties de l'emploi (28 % des 50-59 ans, contre 21 %) à attribuer leur problème de santé à leur travail. Leurs conditions de travail sont, en fait, beaucoup plus difficiles que celles des autres

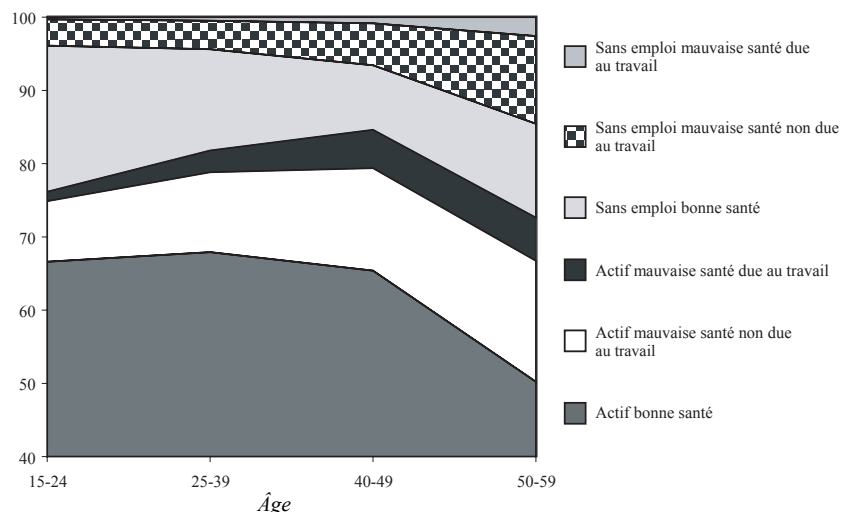
catégories, à l'exception des agriculteurs [6]. Les employés et les travailleurs indépendants citent beaucoup moins souvent les accidents du travail ou les maladies professionnelles comme cause de leur affection. Rappelons toutefois qu'il s'agit de liens ressentis et non d'une causalité avérée.

Sorties prématurées de l'emploi : plus fréquentes pour les femmes mais moins liées à des problèmes de santé

Qu'elles soient au chômage ou qu'elles aient renoncé, plus ou moins spontanément, à rechercher

Graphique 1
Activité et état de santé des personnes de 15 à 59 ans, non retraitées, ayant déjà travaillé

En pourcentage



Lecture : le taux d'emploi - c'est-à-dire la proportion des personnes ayant un emploi - atteint son maximum entre 40 et 49 ans (85 %), puis il décline brutalement avant même l'âge officiel de la liquidation des droits à la retraite à taux plein (68 % entre 50 et 59 ans).

Source : Insee, enquête sur l'emploi des travailleurs handicapés 2002 ; calculs Dares.

un emploi, les femmes sont, à tout âge, plus nombreuses que les hommes à s'être éloignées prématurément de l'emploi (tableau 3). Ainsi, 35 % des femmes de 50 à 59 ans ayant déjà travaillé se trouvent sans emploi, contre 19 % des hommes de cette classe d'âge. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à quitter temporairement ou définitivement le marché du travail.

En revanche, parmi cette population d'anciens travailleurs sans emploi, les problèmes de santé sont plus fréquents chez les hommes : 50 % d'entre eux souffrent d'une affection qui limite leur capacité de travail, contre 38 % des femmes. En outre, les hommes attribuent beaucoup plus souvent leur affection à un accident du travail ou une maladie professionnelle : 31 % contre 13 % des femmes.

Le travail en accusation surtout pour les problèmes des membres et du dos

Chez les seniors sans emploi, les problèmes au niveau des membres ou du dos représentent près

Encadré 1

L'ENQUÊTE SUR L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES COMPLÉMENTAIRE À L'ENQUÊTE EMPLOI DE MARS 2002

Les résultats présentés ici sont issus de l'enquête sur l'emploi des personnes handicapées, complémentaire à l'enquête annuelle sur l'emploi réalisée en mars 2002 par l'Insee. 38 384 personnes de 15 à 64 ans ont été interrogées. Elles sont représentatives des 38,3 millions d'individus en âge d'activité.

On leur demandait si elles avaient « un problème de santé de plus de six mois ou un handicap ». Les personnes ayant répondu positivement à cette interrogation (8 947 individus) répondaient ensuite à un questionnement spécifique sur les thèmes suivants :

- les types de problème de santé (trois problèmes au maximum) ;
- pour le principal problème, son ancienneté et son origine (accident du travail ou non, maladie professionnelle ou non, naissance...);
- l'existence d'une reconnaissance administrative du problème ou handicap ;
- les limitations aux capacités de travail éventuellement induites par ce problème ;
- les aides fournies ou l'adaptation éventuelle du poste de travail.

L'enquête ici présentée est le volet français d'un module européen sur l'emploi des personnes handicapées qui figure dans toutes les enquêtes sur la force de travail du printemps 2002 [4].

Pour mieux apprécier le lien ressenti entre activité professionnelle et problèmes de santé, les résultats ici présentés concernent les 29 millions de personnes de 15 à 59 ans travaillant ou ayant déjà travaillé. Parmi elles, les personnes actuellement au chômage ou inactives sont rattachées à la catégorie socioprofessionnelle de leur dernière activité.

des trois quarts des affections limitantes attribuées au travail. La majorité de ces affections sont probablement des troubles musculo-squelettiques, pathologies en augmentation rapide depuis une décennie, parmi les maladies professionnelles reconnues.

Les problèmes de membres ou du dos ne représentent qu'un peu plus d'un tiers des pathologies que les seniors sans emploi attribuent à d'autres causes qu'un accident du travail ou une maladie professionnelle (graphique 2).

Tableau 2
L'emploi des ouvriers âgés fragilisé par des problèmes de santé

En pourcentage

Catégorie socioprofessionnelle (personnes âgées de 50 à 59 ans)	Sortis prématurément (en % de la tranche d'âge)	Souffrent d'une affection limitante (en % des sortis prématurément)	Attribuent leur affection au travail (en % des affections limitantes parmi les sortis prématurément)
Ouvriers	36	52	28
Employés, Agriculteurs, Indépendants	28	39	12
Professions intermédiaires, Cadres, Professions libérales	15	31	24
Ensemble	27	42	21

Lecture : 36 % des ouvriers de 50-59 ans sont sortis prématurément de l'emploi ; parmi eux, 52 % souffrent d'un problème de santé de plus de six mois qui limite leur capacité de travail ; 28 % de ces ouvriers limités attribuent leur affection à un accident du travail ou une maladie professionnelle.

Champ : 15-59 ans, ayant déjà travaillé, non retraités.

Source : Insee, enquête sur l'emploi des travailleurs handicapés 2002, calculs Dares.

Tableau 3
Pour les femmes, les sorties prématurées de l'emploi sont plus fréquentes mais moins liées à des problèmes de santé

En pourcentage

Âge	Sortis prématurément (en % de la tranche d'âge)			Souffrent d'une affection limitante (en % des sortis prématurément)			Attribuent leur affection au travail (en % des affections limitantes parmi les sortis prématurément)		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
15 à 39 ans	13	26	19	17	13	15	19	10	14
40 à 49 ans	10	21	15	45	30	35	19	10	14
50 à 59 ans	19	35	27	50	38	42	31	13	21
Total	14	27	20	34	25	28	25	11	17

Champ : 50-59 ans, ayant déjà travaillé, non retraités.

Source : Insee, enquête sur l'emploi des travailleurs handicapés 2002, calculs Dares.

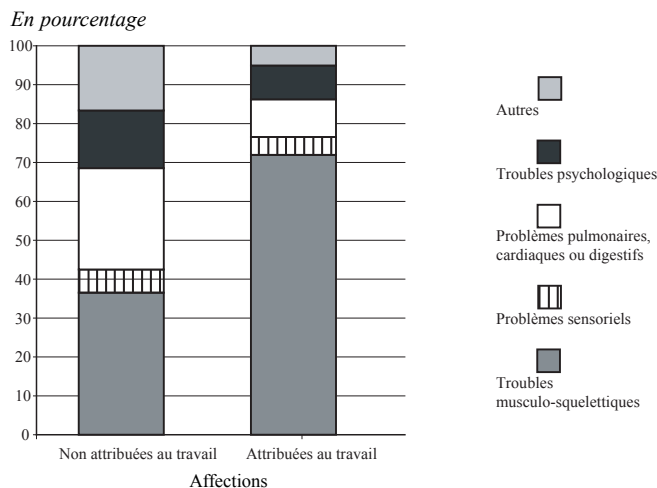
Chez les ouvriers, employés et travailleurs indépendants âgés, les trois quarts des affections limitantes attribuées au travail sont des problèmes des membres ou du dos, mais cette proportion est plus faible parmi les professions libé-

rales et intermédiaires (58 %). Les ouvriers âgés souffrent en outre de problèmes pulmonaires, cardiaques et digestifs ainsi que de troubles psychologiques (graphique 3). Cette dernière pathologie revêt une importance particu-

lière chez les professions libérales et intermédiaires et les cadres seniors (27 % des maladies signalées).

Thomas COUTROT,
Dominique WALTISPERGER
(Dares).

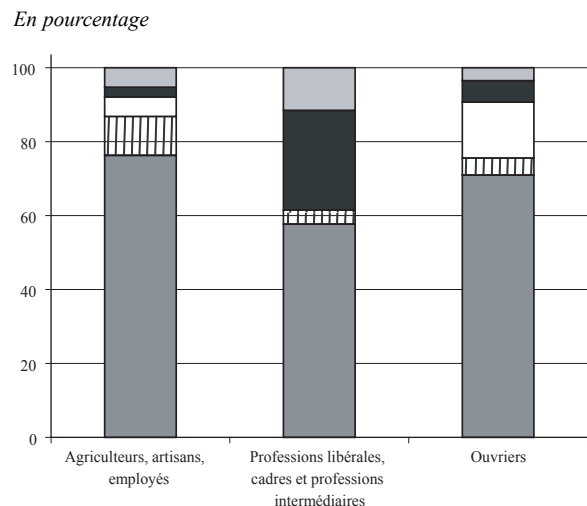
Graphique 2
Les affections limitantes que les seniors attribuent à leur travail sont surtout de type musculo-squelettique



Champ : 50 - 59 ans ayant déjà travaillé.

Source : Insee, enquête sur l'emploi des travailleurs handicapés 2002 ; calculs Dares.

Graphique 3
Les pathologies invalidantes diffèrent selon la catégorie sociale



Pour en savoir plus

[1] Amira S., Méron M., « L'activité professionnelle des personnes handicapées » ; Bourgeois F., Lemarchand C., Hubault F. et al., *Troubles musculosquelettiques et travail*, Éditions de l'ANACT, 2000, 252 p. (collection Outils et méthodes).

[2] Leclerc A., Fassin D., Grandjean H., Kaminsky M., Lang T., *Les inégalités sociales de santé*, Inserm, La Découverte, 2000.

[3] Waltisperger D. (2004) « Le travail est rendu responsable d'un problème de santé sur cinq » *Premières synthèses*, Dares, n°19.1, mai.

[4] Dupré D., Karjalainen A., « L'emploi des personnes handicapées en Europe en 2002 », *Statistiques en bref*, Thème 3 - 26/2003, Eurostat, 2003.

[5] Goldberg M. (1995), *L'épidémiologie sans peine*, Éditions Frison-Roche.

[6] « L'exposition aux risques et aux pénibilités au travail », *Premières Synthèses*, 2004, Dares, n°52.1, décembre.

Encadré 2

DES RÉSULTATS BASÉS SUR LE RESENTI DES PERSONNES

Les affections présentées ici sont des affections ressenties et déclarées par les personnes enquêtées et non des constatations médicales. Les deux notions diffèrent profondément, notamment du fait de l'existence de « seuils de déclaration » : d'une profession ou d'un groupe social à l'autre, pour la même affection, la probabilité qu'une personne médicalement affectée se déclare comme telle n'est pas la même.

En outre, le lien établi par la personne avec son travail est également un lien ressenti, et évidemment pas le résultat d'un constat médical ou d'une analyse épidémiologique. Le questionnaire demandait d'évoquer « l'origine » de la maladie, alors que de très nombreuses maladies professionnelles sont d'origine plurifactorielle [5]. Les résultats doivent donc être pris uniquement pour ce qu'ils sont : une description extrêmement sommaire des liens que les personnes établissent entre leur travail et leur mauvais état de santé.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15. www.travail.gouv.fr (Rubrique Études et Statistiques) - Directeur de la publication : Annie Fouquet. Téléphone Publications : 01.44.38.22.(60 ou 61) - Documentation : 01.44.38.23.(12 ou 14) - Télécopie : 01.44.38.24.43
Réponse à la demande : 01.44.38.23.89 / e-mail : dares.communication@dares.travail.gouv.fr
Rédacteur en chef : Gilles Rotman. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton. Maquettistes : Daniel Lepasant, Guy Barbut, Thierry Duret. Conception graphique : Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale. Reprographie : DAGEMO.
Abonnements : *La Documentation française*, 124, rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 - www.ladocumentationfrancaise.fr
PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES - Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 116 €, CEE (TTC) 122,20 €, hors CEE (TTC) 124,30 €. Publicité : Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.